

CONDITIONS GENERALES DE VENTE DE LA sprl TISERBO

Siège social : Rue de la Prévoyance, 2 – 6001 Marcinelle

1. Tous les contrats d'achat, de vente ou de services sont exclusivement soumis aux conditions suivantes ; les conditions et clauses contradictoires ou complémentaires ne sont valables que si elles sont acceptées par écrit par la s.p.r.l. TISERBO. Chaque commande implique d'office l'acceptation par le client de nos conditions générales de vente et d'achat, sauf dispositions contraires et expresses.
2. Toute acceptation écrite d'une offre faite par la s.p.r.l. TISERBO équivaut à une commande et donne lieu à un contrat d'achat. La commande ne pourra être résiliée que moyennant l'accord de la s.p.r.l. TISERBO et entraînera le paiement d'une somme forfaitaire équivalente à 30% du prix de ladite commande afin de couvrir tout frais généralement quelconque, ainsi que le manque à gagner supportés par la s.p.r.l. TISERBO.
3. Les dessins, schémas et illustrations fournis par la s.p.r.l. TISERBO ne sont donnés qu'à titre explicatif ; ils restent la propriété de la s.p.r.l. TISERBO et ne peuvent en aucune manière être copiés ou remis à des tiers sans l'autorisation écrite préalable de la s.p.r.l. TISERBO.
4. Si entre la commande et la livraison des marchandises, le prix d'achat de l'un ou l'autre élément sur lequel la s.p.r.l. TISERBO a basé son prix de vente venait à augmenter, la s.p.r.l. TISERBO se réserve le droit de répercuter cette hausse sur le client. Sans préjudice de l'applicabilité générale de cette règle, celle-ci s'applique plus particulièrement aux modifications des droits d'entrée et autres droits et impôts entrant en vigueur après l'envoi ou la confirmation de la commande.
5. Toutes les livraisons sont supposées se faire au départ de nos ateliers. Tous les frais de transport sont à charge du client. La s.p.r.l. TISERBO n'est pas responsable des conséquences résultant du dépassement d'un délai de livraison pour un motif indépendant de sa volonté. Dans cette hypothèse, le dépassement d'un délai de livraison ne peut donner lieu à la résiliation du contrat et/ou indemnités.
6. Le vendeur se réserve le droit d'effectuer des livraisons partielles, si pour un motif indépendant de sa volonté, il n'est pas en possession de la totalité des marchandises.
7. La s.p.r.l. TISERBO se réserve le droit de facturer, au prorata du montant engagé, toute prestation non réalisable dans les délais et conditions prévus par l'offre, du fait de l'absence d'éléments ou informations, devant être fournis par le client. Le client est alors tenu de régler ses factures au comptant.
8. Les marchandises et pièces livrées par la s.p.r.l. TISERBO ne sont soumises à aucune autre garantie que celle accordée expressément et par écrit. Si le client effectue ou fait effectuer des réparations par un tiers, ou apporte ou fait apporter par un tiers des modifications aux produits livrés durant la période de garantie, cette garantie devient automatiquement nulle. Le client ne peut pas refuser de procéder au paiement sur base du fait que la s.p.r.l. TISERBO n'a pas, pas encore ou pas entièrement respecté ses obligations de garantie.
9. Tous les paiements doivent être effectués trente jours après la date de la facture ; sans réduction ; ni compensation. En cas de non-paiement à l'échéance, tous les montants dus seront majorés de 15% de plein droit et sans mise en demeure préalable. Le client est en outre redevable d'un intérêt de 1% par mois pour tout montant non payé à l'échéance. Le non-paiement d'une seule facture à l'échéance rend le solde dû de toutes les autres factures, même non échues, exigibles immédiatement.
10. La s.p.r.l. TISERBO n'est obligée de tenir compte que des réclamations qui lui sont transmises par lettre recommandée dans les 8 jours qui suivent la réception des marchandises ou services. Passé ce délai de 8 jours, toutes les marchandises livrées ou services fournis sont considérés comme acceptés. Les réclamations ne suspendent pas l'obligation de paiement du client.
11. Nos prix sont calculés sur base du cours mentionné dans l'offre, ou à défaut, le cours officiel du jour de l'offre. Nous nous réservons le droit de calculer le prix définitif sur base du cours du jour de la livraison. Nos prix s'entendent nets pour un matériel emballé en nos ateliers. Par ailleurs, nos prix sont proposés sur base des conditions de fournitures au moment de l'émission de l'offre. Ces prix pourront donc être revus si les conditions de fournitures venaient à changer.
12. A chaque nouvelle année comptable, soit au 1er octobre, les tarifs de main d'œuvre de la s.p.r.l. TISERBO seront indexés sur base de l'évolution de l'indice santé du mois d'octobre (base 2006). La formule utilisée comme base de calcul sera la suivante : Nouveau Tarif horaire = (Tarif horaire de base * Nouvel Indice santé) / Indice santé de base.
13. Nous ne pourrions être tenus pour responsable du bon fonctionnement du matériel que si son montage, sa mise en service et son réglage nous ont été commandés et ont été réalisés par nous. Lorsque nous procédons à l'installation pour un montant forfaitaire, toute dépense supplémentaire résultant de perte de temps dont la cause ne nous est pas imputable, seront facturées au client en supplément du prix.
14. Seuls les tribunaux de l'arrondissement judiciaire de Charleroi (Belgique) sont compétents pour le jugement de tout litige résultant d'un contrat conclu avec la s.p.r.l. TISERBO. Seuls les lois et décrets en vigueur sur le sol belge seront d'application.